

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-01

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 13

Nombre de Délégués
votants 14

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-sept heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BRUXELLE, CANDAU, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLEMENT, EGOYAN, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, BAYON DE NOYER, CANILLAS, DE ALMEIDA, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, MERIGAUD.

ABSENTS DONNANT POUVOIR : Madame, FERMANIAN (M Gevaudant).

Objet : Compte administratif 2022 – EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

LE COMITE DIRECTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 de l'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 26/03/23

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

